



LA FONDATION
DE
L'Ordre des Chevaliers de Rondmons

Fondation de l'OCR
Rue Nicolas-Glasson 5
CP 553
CH-1630 Bulle

0041 (0)26 919 32 87
0041 (0)79 210 80 00

www.chevalerie.net
info@rondmons.org

Concept général du

PRIX
Chevalier de Rondmons

Préambule

Destinée à marquer aux yeux du reste de la population les actions d'éclat ou la conduite particulièrement méritoire d'un individu ou d'une collectivité, l'attribution de distinction honorifiques ou de récompenses pour services rendus a toujours été partie intégrante de ce que nous nommons la « Civilisation ».

Dans l'Antiquité, outre des gratifications matérielles en argent ou en part de butin, les légionnaires romains recevaient des récompenses purement honorifiques telles qu'un éloge devant les troupes réunies, des armes d'honneur ou des décorations, assez nombreuses, comparables à nos médailles contemporaines, les plus recherchées étant les couronnes.

Au fil de l'Histoire, l'attrait pour les honneurs de toutes sortes ne se démentira jamais, ce qui explique la multiplicité des décorations en vigueur et leurs protocoles particuliers, chacune ayant pour objet de commémorer une action bien particulière ou de rendre hommage à telle catégorie sociale particulièrement méritante.

Institution

- Le Prix Chevalier de Rondmons a été institué par le Conseil de fondation de l'Ordre des Chevaliers de Rondmons à l'occasion des 15 ans d'existence de la Fondation de l'OCR.
- Ce prix est destiné à marquer aux yeux du public des actions d'éclat ou de conduite particulièrement méritoire d'un individu ou d'une collectivité, par l'attribution d'un titre de chevalerie en tant que distinction honorifique, selon des critères propres à la Fondation.
- La base légale de ce Prix se réfère aux statuts de la Fondation de l'OCR, dont les buts sont décrits ci-dessous :

a) Créer, gérer, protéger des noms de chevalerie, des titres et des blasons destinés uniquement aux Chevaliers, ainsi que les conférer ou les retirer.

Explication :

Un certain nombre de titres et blasons ont été créés et déposés auprès d'un notaire suisse. Ceux-ci sont protégés en vertu d'une loi internationale et bénéficient d'une reconnaissance officielle. L'Ordre des Chevaliers de Rondmons étant souverain, il peut décerner ou retirer ses titres selon ses propres règles. La Fondation assure la pérennité des titres. Un titre ne peut être retiré qu'en cas de faute grave contre les intérêts de la Fondation.

b) Constituer un fonds pour la rénovation, l'acquisition, la transformation et la location d'immeubles ou de châteaux à l'intention des Chevaliers.

Explication :

Les fonds récoltés permettent de créer un patrimoine qui est mis à la disposition des Chevaliers mais aussi du public. Plus les Chevaliers seront nombreux, plus il sera possible de sauvegarder un certain nombre d'objets patrimoniaux. L'objectif à long terme est de construire le château du 3ème millénaire en vue de promouvoir les idéaux. Pour y arriver un fonds de placement est en constitution.

c) Veiller à ce qu'une transparence totale existe au sein de l'Ordre et que celui-ci ne soit jamais sectaire.

Explication :

L'Ordre des Chevaliers de Rondmons ne fait pas de différence entre les personnes et respecte la liberté de pensée de chacune. Il n'entretient aucune doctrine particulière et ne pratique pas de prosélytisme. Il est apolitique et non-religieux. Il n'y a pas d'engagement et pas de mystère ici. Le nom de Rondmons est l'ancien nom de la Ville de Romont. Tous les documents officiels de la Fondation sont volontairement exposés sur ce site au nom de cette transparence.

d) Favoriser le développement d'une nouvelle chevalerie dont les principes doivent être basés sur un comportement de type idéaliste.

Explication :

De par ses projets patrimoniaux, culturels et caritatifs, la Fondation, à l'instar de son fondateur Pierre Bertherin, souhaite développer une nouvelle chevalerie du 3^e millénaire démocratique et indépendante qui est imagée dans le "Testament du Chevalier de Rondmons". Les principes de base sont la communication et la courtoisie. Le Prix Chevalier de Rondmons s'accorde à ce point particulier.

- Toutes les références en matière de titres figurent sur le site www.chevalerie.net

*« La voie chevaleresque n'appartient pas à un glorieux passé.
Il est possible pour chacun de nous, selon notre propre aspiration, de la suivre. »*

Conditions

- Bénéficiaire : tout individu, femme, homme, collectivité, personne morale, sans distinction d'âge, de race, de religion, d'appartenance politique ou sociale.
- Le/la récipiendaire du Prix Chevalier de Rondmons obtient le titre de Chevalier-Farge ou Dame Chevalier-Farge d'une valeur de €/CHF 1500.- attesté par une Lettre de Chevalerie comportant un blason unique au monde et un nom de chevalerie personnel, tous deux protégés par une attestation notariale, et une série de documents relatifs à la propriété du titre ainsi que des décorations.
- D'une manière générale, les détenteurs d'un titre reçu en Prix de l'Ordre des Chevaliers de Rondmons bénéficient des mêmes droits et prérogatives que tous les Chevaliers, étant entendu que chaque Chevalier détenteur d'un titre est libre de toute obligation et ne verse pas de cotisation.
- Chaque année le Prix Chevalier de Rondmons est dument répertorié dans un registre et une rubrique prévue à cet effet sur le site web de la Fondation.
- La Fondation se réserve le droit d'émettre le nombre de Prix qu'elle souhaite, à qui elle souhaite ou de ne pas en émettre selon les circonstances du moment.

En devenant Chevalier de l'Ordre des Chevaliers de Rondmons vous entrez directement dans la légende et l'Histoire de la chevalerie.

Critères

Une commission spéciale composée de Chevaliers titrés et d'avis extérieurs, se charge d'analyser des candidatures potentielles en toute indépendance selon des critères admis pour des actes envers la Fondation ou la société en général. Un examen minutieux garantit le caractère particulièrement remarquable des actions accomplies et l'exemplarité continue de leurs auteurs que ce soit sur preuve ou recommandation. Une remise à titre posthume ou par contumace demeure possible.

- Dévouement ou service rendu particulièrement distingué
- Action d'éclat ou de conduite particulièrement méritoire
- Acte d'héroïsme ou de bravoure caractérisé ou particulier
- Concours particulièrement méritoire dans le cadre d'une mission spéciale
- Actions accomplies dans l'exemplarité ou modèle de société marquant
- Ceux qui par leur travail ou leur talent concourent à une société meilleure

*Le Prix Chevalier de Rondmons avec l'universalité de son application,
est le type même de l'égalité.*

Processus

Les phases du processus d'attribution d'un prix se résument ainsi :

- Le Conseil de fondation collecte les informations durant l'année et analyse les candidatures potentielles jusqu'au 30 juin précédant la cérémonie de remise du Prix.
- Puis un représentant de la Fondation prend contact avec les lauréats potentiels afin de considérer leur intérêt.
- Les lauréats remplissent une fiche de signalétique en vue de l'établissement du titre.
- La Fondation s'occupe d'inviter et d'organiser la manifestation.
- La date de la cérémonie publique est fixée en principe le 3^e dimanche du mois de septembre de chaque année (Jeune fédéral), à 11h00 à la Tour de Billens à Romont dans la simplicité.
- Le déroulement consiste à l'accueil, à l'ordonnancement de la cérémonie (doc en annexe) sur une durée de 30 minutes environ, à une séance photos et un apéritif dinatoire convivial.
- La tenue des participants est la tenue de ville et l'uniforme pour le Chancelier.
- Avis de presse et publication sur le site web de la Fondation.

*Benjamin Constant disait :
« La Reconnaissance à la mémoire courte »
Ce Prix nous redonne de la Mémoire !*